

# COMPTE-RENDU RÉUNION du Conseil Municipal du 18 mars 2021

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikaël, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

Absent : GIRAUD Sylvain,

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

La décision de mener les réunions du Conseil à huit clos, durant la crise sanitaire, a été prise par l'ensemble des membres présents.

## 1. Assainissement 2020 :

Le compte administratif et le compte de gestion sont acceptés par l'ensemble des conseillers présents.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	12 890,78	29 618,29	
<b>DEPENSES</b>	12 057,67	15 798,69	
<b>RAR</b>	0	0	
<b>Résultat</b>	833,11	13 819,60	
		<b>EXCEDENT</b>	<b>14 652,71</b>

Les membres du Conseil Municipal acceptent que l'on affecte le résultat d'investissement cumulé sur le résultat de l'année d'avant.

A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	- 803,69 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	14 623,29 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	13 819,60 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	<b>13 819,60 €</b>
Résultat d'investissement 2020	- 822,89 €
Résultat antérieur reporté	1656,00 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	<b>833,11€</b>
Restes à réaliser au 31/12/2020	0 €
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Besoin d'autofinancement de	0 €

## 2. Eau 2020 :

Le compte administratif et le compte de gestion sont acceptés par l'ensemble des conseillers présents.

Remarque : Le remboursement de la redevance pollution est en attente.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	72 212,98	22 159,84	
<b>DEPENSES</b>	95 956,35	22 439,05	
<b>RAR</b>	- 47 000,00		
<b>Résultat</b>	- 70 743,37	- 279,21	
		<b>DEFICIT</b>	<b>71 022,58</b>

Les membres du Conseil Municipal acceptent que l'on affecte le résultat d'investissement cumulé sur le résultat de l'année d'avant.

A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	- 279,21 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	0 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	- 279,21 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	- <b>279,21 €</b>
Résultat d'investissement 2020	- 69 529,84 €
Résultat antérieur reporté	45 786,47 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	- <b>23 743,37 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2020	47 000 €
Dépenses	47 000 €
Recettes	0 €
Besoin d'autofinancement de	<b>71 022,58 €</b>

### 3. Budget principal:

Le compte administratif et le compte de gestion sont acceptés par l'ensemble des conseillers présents.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	264 705,47	389 594,65	
<b>DEPENSES</b>	213 429,79	144 099,17	
<b>RAR</b>	27 978,91	0	
<b>Résultat</b>	+ 79 259,59	+ 245 495,48	
		<b>EXCEDENT</b>	<b>324 750,07</b>

Les membres du Conseil Municipal acceptent que l'on affecte le résultat d'investissement cumulé sur le résultat de l'année d'avant.

La demande d'autorisation d'affecter en réserve 100 000 € est acceptée.

A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2020	89 816,76 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	155 678,75 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	<b>245 495,48 €</b>
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	<b>100 000 €</b>
<b>REPORT EN FONCTIONNEMENT R002</b>	<b>145 495,48 €</b>
Résultat d'investissement 2020	- 113 072,66 €
Résultat antérieur reporté	164 348,34 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	<b>51 275,68 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2020	27 978,91 €
Dépenses	59 324,09 €
Recettes	87 303,00 €
Besoin d'autofinancement de	0 €

### 4. Subventions :

Les associations qui bénéficieront de subventions de la commune cette année seront les suivantes :

- Association périscolaire de Lompnas: 2000 euros
- As Collège de Briord : 200 euros
- Associations Lucioles : 100 euros
- Jeunes Sapeurs-Pompiers Bords du Rhône : 150 euros
- Resto du Cœur : 150 euros
- AFM Téléthon : 150 euros
- Collège de Briord, convention médicale premier degré : 1 euro/ enfant scolarisé à l'école de Lompnas

### 5. Taux des taxes locales :

Il est rappelé les taux des taxes locales pour 2020. Acceptation de rester sur les mêmes taux pour 2021 par le Conseil Municipal.

- Taxe foncière (bâti) : 11,35 % + 13,97 % (taux département de l'Ain transféré) soit **25,32 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **67,37 %**

### 6. CCPA :

Il est présenté au conseil municipal le rapport d'observations Chambre Régionale des Comptes et les réponses du président de la communauté de communes.

### 7. Compteur d'eau :

Le devis de l'entreprise Bordel est accepté pour un total s'élevant à 10 095,34 €.

### 8. Coffret du puit :

Le devis de l'artisan Grinand a été accepté par les conseillers présents ; il s'élève à 1 908,38 €.

### 9. Chemin menant au puits :

Les travaux seront effectués par l'entreprise J3B pour un montant de 2 934,60 €.

Il comprend l'apport de 15 cm via stock gravier de la commune, le transport est compris par l'entreprise ; la fourniture de gravier type 0.60 calcaire pour finition chemin (10cm) ainsi que la démolition et l'évacuation du seuil pilier et du portail en ferraille.

### 10. Travaux forêt :

Les 5 et 6 avril 60 mélèzes seront plantés.

### 11. Cerig :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 les communes seront dans l'obligation de se mettre à la DSN. Les conseillers décident de reporter la discussion sur ce sujet à une prochaine réunion.

12. Matériel école :

Avec l'arrivée de 4 petites sections de maternelle l'an prochain, des achats de matériel sont incontournables. La dépense totale s'élève à 413 €. (6 couchettes, 6 draps housse, roulettes, tapis coin lecture, 2 chaises maternelles)

13. Luminaires :

Présentation d'un projet abordant le passage de l'éclairage public en LED pour un total de 28 000 €.

14. CCPA déchets :

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, les conditions d'accès à la déchetterie sont modifiées : au-delà de 25 passages par foyer, les particuliers devront s'acquitter d'un droit d'accès d'un montant de 8 euros par passage.

Attention : Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021 le seuil sera de 20 passages.

La commune de Lompnas craint de retrouver des déchets en bord de route, des amoncellements de déchets au sein de la commune. Certains dépôts d'ordures ont été signalés par les habitants. Nous comptons sur votre civisme.

15. Dettes :

Au 15 mars la dette en eau s'élève à 3893,80 € et celle en assainissement est d'un montant de 1436,25 € pour 2020.

1757,92 €s d'eau et 1436, 25 € d'assainissement ne sont toujours pas réglés des années antérieures.

**Merci de rappeler à vos locataires qu'ils doivent s'acquitter de leurs consommations.**

16. Elections départementales et régionales :

Le premier tour aura lieu le 13 juin 2021.

Le second tour si besoin se tiendra le 20 juin 2021.

20 emplacements seront mis à disposition.

17. Fleurissement :

Après discussion, tenant compte de la présence de moins de bénévoles et moins d'eau en été il serait envisagé de planter moins de fleurs. Ne garder que certains massifs.